



RÈGLEMENT INTÉRIEUR



PLUS FARIONES
APARTAMENTOS



Juillet 2025



PLUS FARIONES APARTAMENTOS

04

1. Préambule

2. Droits et obligations du client

3. Droit d'admission et conditions préalables

3.1 Droit d'admission

3.2 Conditions d'admission

4. Règles de fonctionnement et de cohabitation

4.1 Interdictions

4.2 Suggestions

4.3 Réservation

4.4 Prix

4.5 Période d'occupation

4.6 Coffres-forts

4.7 Service de nettoyage des chambres

4.8 Tenue vestimentaire et code vestimentaire

4.9 Bars - Restaurants

4.10 Piscines - Solarium

4.11 Information aux usagers concernant les installations ou services présentant un risque et les mesures de sécurité adoptées à cet égard

4.12 Informations concernant les objets perdus

5. Informations sur l'organisation des appartements

5.1 Services fournis par des tiers

5.2 Services fournis directement par « Plus Fariones Appartements »

5.3 Données à caractère personnel

Préambule

« Plus Fariones Apartamentos » a élaboré le présent Règlement Intérieur, dans lequel sont fixées les politiques, normes et règles obligatoires qui régiront la relation entre l'établissement et ses clients.

Ce règlement s'applique également aux :

- Visiteurs et/ou accompagnants occasionnels des clients de « Plus Fariones Apartamentos ».
- Utilisateurs des services et installations de « Plus Fariones Apartamentos » ouverts au public en général.
- Toute personne qui, même occasionnellement, visite ou circule dans l'établissement.
- Participants aux événements organisés dans l'établissement.
- Contractants, organisateurs et personnel impliqués dans l'organisation et le déroulement d'événements célébrés dans l'établissement.

Le règlement s'applique à tous les espaces et zones de « Plus Fariones Apartamentos », qu'ils soient à usage exclusif ou commun, sans distinction.

Ce règlement est à disposition du client à tout moment, en espagnol et en anglais. Toutefois, en cas de divergence d'interprétation ou autre, le texte en espagnol fera foi, étant le seul texte juridiquement contraignant. Le règlement peut être consulté à la Réception, sur notre site web, notre application mobile et sur la borne située à côté de la Réception.

L'ignorance de ce règlement n'exonère pas de son respect, car il est basé sur des principes et normes établis par la législation en vigueur.

Les règles et interdictions contenues dans ce règlement, que doivent respecter ses destinataires, ne doivent pas être comprises comme excluant d'autres comportements analogues ou similaires non mentionnés, mais qui découlent clairement de l'esprit et de l'intention de ce règlement.

Les infractions à ce règlement pourront, dans la mesure du possible, être corrigées immédiatement. Le cas échéant, elles pourront être sanctionnées conformément à la législation du travail, civile ou pénale en vigueur, indépendamment d'autres responsabilités encourues par l'auteur de l'infraction et de l'exercice des actions légales appropriées.

Ce règlement est en vigueur de manière continue jusqu'à ce qu'il soit modifié ou remplacé. En cas de doute, il sera considéré comme pleinement applicable dans toutes ses dispositions.

« Plus Fariones Apartamentos » se réserve le droit d'admission et d'annuler toute réservation, sans remboursement, de tout client qui enfreindrait ce règlement, les normes de coexistence ou de bon sens, ou qui agirait de manière irrespectueuse envers les installations ou envers les personnes présentes dans l'établissement, qu'il s'agisse du personnel ou des clients.

Nous vous remercions de votre préférence pour séjourner chez nous, ainsi que de respecter scrupuleusement notre règlement, élaboré pour votre propre bénéfice.

Droits et obligations du client



Les **DROITS** du client de cet établissement sont les suivants :

- A)** Recevoir des informations véridiques, suffisantes, compréhensibles, claires et préalables à la réservation du séjour, y compris le prix final complet, taxes comprises, avec le détail des éventuelles majorations ou remises appliquées à une offre, à condition que le contrat d'hébergement ait été souscrit directement avec « Plus Fariones Apartamentos ».
- B)** Obtenir tous les documents justifiant les termes du contrat de services touristiques, ainsi que les justificatifs de paiement.
- C)** Accéder à notre établissement selon les conditions convenues et bénéficier des services dans les conditions prévues.
- D)** Être informé des installations ou services présentant un risque ainsi que des mesures de sécurité adoptées.
- E)** Présenter des réclamations et accéder aux formulaires de réclamation, qui doivent être fournis par « Plus Fariones Apartamentos ». Le dépôt d'une réclamation ne dispense pas du paiement des services contractés.
- F)** Voir ses données personnelles protégées selon les dispositions légales, et pouvoir consulter la politique de confidentialité publiée sur notre site internet.

Les **OBLIGATIONS** du client de cet établissement sont les suivantes :

- A)** Respecter les règles d'utilisation et le règlement intérieur de « Plus Fariones Apartamentos » ainsi que les règles spécifiques d'usage de chaque installation.
- B)** Observer les normes d'hygiène, de savoir-vivre, de convivialité et de tenue vestimentaire, également reprises dans ce règlement.
- C)** Régler le prix du service contracté dès la présentation de la facture, ou le cas échéant, au lieu, moment et selon la modalité convenue, sans que le dépôt d'une plainte ou réclamation ne dispense en aucun cas du paiement.
- D)** Respecter l'environnement.
- E)** Respecter les installations et équipements de l'établissement.
- F)** Respecter les modalités de réservation et libérer l'appartement à la date de départ convenue.
- G)** Traiter avec respect notre personnel ainsi que les autres clients.
- H)** Ne pas céder à des tiers le droit d'usage des services contractés.
- I)** Les clients qui causent des dommages à l'établissement, par action ou omission, en cas de faute ou négligence, seront tenus de réparer les dommages causés.

Droit d'admission et conditions préalables



3.1 Droit d'admission

« Plus Fariones Apartamentos » se réserve le droit d'admission. Ainsi, l'accès à l'établissement (ou à certaines zones) pourra être limité ou refusé à toute personne dans les cas suivants :

- A)** Si elle ne respecte pas les règles de comportement, le code vestimentaire ou d'autres normes internes établies dans le présent règlement.
- B)** Si elle n'est pas enregistrée en tant que client, n'a pas de réservation confirmée, n'a pas payé le prix correspondant à son séjour ou ne justifie pas la raison de sa présence dans l'établissement.
- C)** Si elle refuse de s'identifier auprès des agents de sécurité et/ou des responsables de « Plus Fariones Apartamentos ».
- D)** En cas de capacité d'accueil complète, de dépassement de la capacité maximale autorisée ou de dépassement de l'horaire de fermeture d'une zone ou installation.
- E)** Si elle n'a pas l'âge minimum requis pour accéder à une zone ou installation selon la réglementation en vigueur.
- F)** Si elle manifeste des attitudes violentes, se comporte de manière agressive ou provoque des altercations.
- G)** Si elle adopte une conduite susceptible de causer un danger ou une gêne à d'autres personnes (utilisateurs ou non), ou qui entrave le bon déroulement des activités.

- H)** Si elle porte ou consomme des drogues, substances stupéfiantes ou psychotropes, ou présente des signes de consommation ou d'ivresse manifeste.
- I)** Si elle est en possession d'objets susceptibles de causer des dommages à des personnes ou à des biens.
- J)** Si elle présente des conditions d'hygiène ou de propreté insuffisantes ou une absence manifeste d'hygiène personnelle.
- K)** Si elle porte des vêtements ou symboles incitant à la violence, au racisme, à l'homophobie ou à la xénophobie, ou ne respecte pas le code vestimentaire requis dans certaines zones.
- L)** Si elle provoque ou incite au désordre dans l'établissement.
- M)** Si elle a déjà été expulsée de l'établissement pour comportement inapproprié.
- N)** Si elle adopte une attitude incivique dérangeant d'autres clients ou le personnel, en particulier si elle ne respecte pas le repos des autres hôtes.
- O)** Si elle insulte ou manque de respect à un membre du personnel de « Plus Fariones Apartamentos ».

- P)** Si elle détruit du mobilier dans les espaces communs ou les chambres, ou cause des dommages graves à toute zone de l'établissement.
- Q)** Si elle ne respecte pas délibérément la politique de paiement ou les limites de crédit de « Plus Fariones Apartamentos » liées aux services proposés.
- R)** Si elle emporte de la nourriture ou des boissons du buffet pour les consommer en dehors de l'installation.
- S)** Si elle fait un usage abusif ou non autorisé du régime alimentaire contracté (par exemple, utiliser le petit déjeuner pour inviter d'autres personnes).
- T)** Si elle est accompagnée d'un animal, sauf dans le cas de chiens d'assistance, conformément à la loi 2/2020 du 23 décembre.
- U)** Si elle fume ou consomme des produits du tabac ou des cigarettes électroniques dans les installations (comme à l'intérieur des appartements), sauf dans les zones spécifiquement autorisées.

En présence de l'une ou plusieurs des situations mentionnées, le personnel responsable pourra exiger que la personne quitte immédiatement l'établissement, après paiement, le cas échéant, des services et consommations en attente. Si nécessaire, les forces de sécurité pourront être appelées.

Il est expressément précisé que l'accès aux installations et services de « Plus Fariones Apartamentos » ne pourra être refusé pour des raisons de sexe, handicap, religion, opinion ou toute autre circonstance personnelle ou sociale.

L'établissement n'hébergera pas de mineurs non accompagnés.

3.2 Conditions d'admission

L'accès aux installations de « Plus Fariones Apartamentos » est subordonné à la bonne complétion du document d'admission à l'arrivée. Le client devra présenter une pièce d'identité officielle, utilisée également pour l'inscription au registre des voyageurs de l'établissement.

Une fois les personnes enregistrées, un registre d'admission (de préférence électronique) sera créé, contenant toutes les données exigées par la réglementation en vigueur, tout en respectant la législation applicable en matière de protection des données.

« Plus Fariones Apartamentos » décline toute responsabilité quant aux données ou documents faux ou incomplets fournis par le client lors de son enregistrement.

Conformément à la législation en vigueur, les données d'identification fournies et toutes autres données requises seront transmises aux autorités compétentes.

Règles de fonctionnement et de cohabitation



4.1 Interdictions

- A)** Il est interdit d'occuper un appartement avec plus de personnes que celles prévues dans le contrat. Dans ce cas, le tarif applicable pour cette occupation devra être réglé.
- B)** Il est interdit de fumer dans l'ensemble de l'établissement, sauf dans les zones spécifiquement prévues à cet effet. Il est expressément interdit de fumer à l'intérieur des appartements, sauf sur la terrasse. Fumer dans des zones non autorisées sera considéré comme une infraction très grave, donnant droit à l'établissement, selon le cas : soit de résilier le contrat d'hébergement et d'exiger le départ immédiat du client, soit de facturer des frais de nettoyage supplémentaires de l'appartement, évalués à deux cents euros (200€).
- C)** Il est interdit de jouer au ballon ou à des jeux similaires à l'intérieur de l'établissement.
- D)** Il est interdit d'étendre des serviettes ou tout autre vêtement sur les balustrades des terrasses des appartements. Un étendoir est prévu à cet effet sur la terrasse.
- E)** Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement, sauf les chiens guides.
- F)** Il est interdit de sortir de la nourriture, de la vaisselle ou des boissons de la salle à manger de l'établissement.



4.2 Suggestions

- A)** Veillez à toujours surveiller vos bagages et objets personnels. Ne les laissez pas sans surveillance.
- B)** Surveillez également vos affaires à la plage et à la piscine. Ne les laissez pas sans surveillance.
- C)** Fermez la porte de votre appartement lorsque vous sortez.
- D)** Gardez vos objets de valeur dans le coffre-fort. Chaque logement dispose d'un coffre-fort gratuit pour la garde de vos objets de valeur.

Déposez dans le coffre-fort de votre appartement les objets de valeur et/ou l'argent liquide dont la valeur totale n'excède pas mille deux cents euros (1.200€), avec une valeur maximale de six cents euros (600€) par objet.

Si vous séjournez avec des objets ou de l'argent d'une valeur supérieure, vous pouvez les déposer pour leur garde, contre reçu, dans le coffre-fort général de l'établissement, disponible à la Réception sur demande.

« Plus Fariones Apartamentos » décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou disparition d'objets ou d'argent non déposés, contre reçu, dans le coffre-fort général ou à la Réception.

« Plus Fariones Apartamentos » ne pourra pas être tenu responsable en cas de vol à main armée ou d'événement de force majeure.

- E)** Gardez la porte fermée lorsque vous êtes dans votre appartement. Fermez-la également en sortant et essayez de la rouvrir pour vérifier qu'elle est bien fermée, même si votre absence est de courte durée.
- F)** Signalez immédiatement à la direction de « Plus Fariones Apartamentos » tout fait inhabituel tel que : des personnes au comportement suspect dans les couloirs, des appels téléphoniques répétés de personnes non identifiées, des coups à votre porte de la part d'inconnus, ou des livraisons non demandées, etc.
- G)** Si vous perdez ou oubliez votre clé, seul le personnel de la Réception est autorisé à vous en fournir une nouvelle. Ne soyez pas surpris si l'on vous demande une pièce d'identité : c'est pour votre sécurité.
- H)** Si vous souhaitez que votre chambre soit faite, accrochez le panneau « Merci de faire la chambre » à l'extérieur de la porte. Si vous ne souhaitez pas être dérangé, accrochez le panneau « Merci de ne pas déranger ».
- I)** En cas d'anomalie ou de problème dans votre appartement, contactez la Réception pour que l'équipe de maintenance soit informée.
- J)** Utilisez les installations de manière appropriée, en respectant le mobilier et les jardins de l'établissement.
- K)** Respectez les horaires de toutes les installations de « Plus Fariones Apartamentos ».
- L)** Veuillez faire bon usage des installations, en respectant le mobilier.

4.3 Réservation

- A)** Toute réservation doit inclure : la date d'arrivée et de départ, le nombre et le type d'appartements, le régime alimentaire choisi, la politique d'annulation et les services complémentaires éventuellement contractés. Le prix total, ainsi que le détail des différents éléments, doit également être indiqué, sauf en cas de forfait global à prix convenu.
- B)** La politique d'annulation est publiée sur le site internet de « Plus Fariones Apartamentos » et est d'application obligatoire, sauf si l'annulation est motivée par un cas de force majeure.
- C)** La confirmation de réservation de notre part sera considérée comme un contrat d'hébergement touristique ; un justificatif physique ou électronique sera mis à votre disposition.
- D)** Une fois votre réservation confirmée, nous mettrons à votre disposition le type d'appartement réservé à la date convenue.



4.4 Prix

- A) Le client devra régler, à son arrivée à « Plus Fariones Apartamentos », les services d'hébergement réservés à l'avance.
- B) Le paiement pourra être effectué par virement bancaire préalable, carte bancaire ou en espèces, dans la limite légale en vigueur. Cet établissement accepte uniquement les cartes suivantes : VISA, MASTERCARD, MAESTRO et AMERICAN EXPRESS.



- C) Si le paiement de services complémentaires à l'hébergement est exigé avant leur prestation, cette condition sera expressément indiquée à la Réception.



4.5 Période d'occupation

- A) Le client a le droit d'occuper l'appartement à partir de 15h00 le premier jour de la période réservée, jusqu'à 12h00 le jour de départ convenu. Dans tous les cas, il peut accéder aux installations communes dès son arrivée dans l'établissement.
- B) Sauf accord contraire, une prolongation de l'occupation de l'appartement au-delà de la période contractée entraînera l'obligation de régler le montant correspondant à un « départ tardif » (late check-out).
- C) Il est possible de prolonger le séjour au-delà des dates spécifiées dans le document d'admission, à condition qu'un accord préalable soit conclu et qu'il y ait de la disponibilité. En cas d'accord, cela sera considéré comme une nouvelle réservation.



4.6 Coffres-forts

Les chambres de l'établissement disposent d'un coffre-fort pour le dépôt sécurisé d'argent et d'objets de valeur. « Plus Fariones Apartamentos » décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent ou d'objets de valeur qui n'auraient pas été déposés dans le coffre-fort conformément aux indications du point 4.2.d du présent règlement.



4.7 Service de nettoyage des chambres

Le service de nettoyage des appartements est assuré tous les jours.



4.8 Tenue vestimentaire et code vestimentaire

- A)** Le client doit être vêtu à l'intérieur de l'établissement, à l'exception des zones de piscine ou des terrasses.
- B)** Il est interdit de circuler pieds nus dans les espaces intérieurs de l'établissement.
- C)** Cet hébergement applique un code vestimentaire :
- **Petit-déjeuner** : Tenue décontractée. Il est interdit d'entrer dans la salle à manger en maillot de bain, torse nu, pieds nus ou en étant mouillé.
 - **Dîners** au restaurant « Tunera » de l'hôtel Plus Fariones Suite : Code vestimentaire décontracté chic / semi-formel requis. Messieurs (à partir de 12 ans) : pantalon long, t-shirt ou chemise avec manches, chaussures fermées. Du 01/07 au 30/09, les bermudas et chaussures ouvertes (hors tongs de plage) sont autorisés.



4.9 Bars - Restaurants

- Les horaires du petit-déjeuner, du bar-piscine (« Plus Fariones Appartements ») et des dîners réservés au restaurant Tunera (« Plus Fariones Suite Hotel ») sont communiqués au Client lors du check-in et sont également disponibles sur les bornes situées à la réception.
- Les produits du restaurant doivent être consommés à l'intérieur de la salle à manger, il est interdit de les emporter à l'extérieur.
- Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour accéder au buffet.



4.10 Piscines - Solarium

- Les horaires des piscines et du jacuzzi sont communiqués au Client lors du check-in, et peuvent également être consultés sur les panneaux situés dans les zones de piscine. La baignade est interdite en dehors de ces horaires.
- Il est obligatoire de se doucher avant de se baigner dans la piscine ou le jacuzzi. L'utilisation des transats de la piscine et du solarium est gratuite. L'établissement applique une politique de « Non-réservation des transats » afin que tous les utilisateurs puissent y accéder. Le personnel de « Plus Fariones Appartements » pourra retirer les effets personnels laissés sur les transats inoccupés pendant au moins 60 minutes consécutives ; ces objets seront alors transportés et déposés à la Réception.
- Il est interdit de manger dans la zone de la piscine/solarium et d'y introduire des verres ou tout autre objet en verre.
- L'utilisation de matelas gonflables et de ballons est interdite dans la piscine.
- Il est interdit de plonger ou de sauter de manière agressive dans la piscine.
- La consommation de boissons et d'aliments sur la terrasse du bar-piscine est interdite si ceux-ci n'ont pas été achetés dans l'établissement.



4.11 Information aux usagers concernant les installations ou services présentant un risque et les mesures de sécurité adoptées à cet égard

- Conformément à la réglementation européenne et nationale, notre établissement met à disposition des informations relatives aux allergies et intolérances alimentaires. Nous vous invitons à vous adresser à notre personnel des bars et restaurants pour toute information complémentaire.
- Toutes les installations et services de « Plus Fariones Appartements » sont équipés de dispositifs visant à garantir votre sécurité à tout moment. Néanmoins, si vous estimez que l'utilisation de l'une de ces installations ou services pourrait représenter un risque pour votre santé ou votre intégrité physique, nous vous prions de bien vouloir contacter la Réception afin de signaler la situation et dissiper tout doute éventuel.



4.12 Informations concernant les objets perdus

Si un membre du personnel de « Plus Fariones Appartements » trouve un objet, un effet personnel ou un vêtement quelconque dans l'un des appartements ou dans les installations, il en informera la Réception afin que celui-ci soit identifié avec le numéro de l'appartement et, par conséquent, avec le client concerné.

Une fois l'objet enregistré dans notre Registre des Objets Perdus, et conformément à la politique de confidentialité de l'établissement, l'objet retrouvé sera conservé par le service compétent pendant une durée de DEUX MOIS à compter de sa découverte et de son enregistrement.

Si, pendant ce délai, le propriétaire de l'objet prend contact avec « Plus Fariones Appartements », il devra indiquer le numéro de l'appartement où il a séjourné ainsi que les dates d'arrivée et de départ, afin que ces informations puissent être vérifiées avec celles du Registre des Objets Perdus.

Une fois les vérifications effectuées, il sera convenu avec le propriétaire la manière dont l'objet pourra être récupéré. Si un envoi par service de messagerie est nécessaire, les frais d'expédition seront à la charge du propriétaire de l'objet.

Passé le délai de deux mois, l'objet, effet personnel ou vêtement sera remis à la Police Locale de Tías, qui appliquera le protocole en vigueur de l'organisme.

Plus Fariones Appartements n'est pas responsable des objets perdus et ne garantit pas leur récupération.

Informations sur l'organisation des appartements



Tout incident ou toute question relative au fonctionnement de cet établissement doit être adressé à notre personnel de Réception, où une solution vous sera apportée ou, le cas échéant, où le personnel habilité sera contacté pour résoudre votre demande. Le ou la directeur(trice) de « Plus Fariones Appartements » est la personne responsable en dernier ressort de cet établissement.

5.1 Services fournis par des tiers

Notre établissement propose des services tels que le stationnement, la location de voitures, des excursions, le nettoyage à sec, divers services et expériences, assurés par des entreprises externes à l'exploitant de l'établissement. Vous pouvez obtenir plus d'informations à ce sujet à la Réception. Plus Fariones Appartements décline toute responsabilité concernant les services fournis par des entreprises autres que l'exploitant de cet établissement.

5.2 Services fournis directement par « Plus Fariones Appartements »

Les services proposés directement par l'établissement à ses clients — tels que les piscines, le bar, le restaurant, la blanchisserie, etc. — sont soumis à des règles spécifiques qui doivent obligatoirement être respectées. Ces règles peuvent être consultées auprès de notre personnel et/ou à la Réception. La méconnaissance de ces règles ne dispense pas de leur application.

5.3 Données à caractère personnel

Les données personnelles des Clients seront traitées à des fins de réservation, de prestation et de facturation des services, et, avec leur consentement exprès, pour l'envoi d'informations concernant les offres et services propres à l'établissement. Les clients peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression (droit à l'oubli), de portabilité des données, de limitation et d'opposition au traitement, simplement en en faisant la demande par n'importe quel moyen auprès de l'établissement, conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la Loi Organique (ES) 3/2018 (LOPDGDD).

**Le personnel vous remercie
de votre collaboration**



**ENSEMBLE,
NOUS LE RENDONS POSSIBLE**





plusfariones.com

PLUS FARIONES
HOTELS & APARTMENTS